

SMART WORKING – SITE DE MARSEILLE

La 1^{ère} vague s'étant achevée fin juin, le chantier porte sur la seconde vague CG1 2^{ème} étage : passage en zone tampon le 8 septembre pour une arrivée dans les nouveaux espaces prévue le 18 novembre. Cette seconde phase, conséquente, présente la particularité de nécessiter le recours à l'ensemble des zones tampons (soit 7 zones d'accueil temporaire).

Depuis la mi-septembre et jusqu'à la mi-octobre, des ateliers de précadrage sont réalisés avec les managers concernés par cette seconde vague pour cerner précisément les besoins et attentes de l'équipe, ainsi que pour prendre en compte les spécificités métier.

Les ateliers de concertation entre managers (notamment pour éviter les concentrations d'équipe sur un même jour de regroupement) sont également programmés.

Les salarié(e)s de la 1^{ère} vague, qui ont rejoint leurs nouveaux espaces en Smart Working fin juin, ont reçu un questionnaire de satisfaction (date limite pour répondre le 29 septembre).

A ce jour sur 70 salarié(e)s concernés, 38 réponses enregistrées.



Contrairement au site de Lyon qui est passé par un déménagement et donc un passage en Smart Working au même moment pour tout le monde, la spécificité du site de Marseille (maintien et rénovation du site existant) entraîne qu'une partie des salarié(e)s se trouve sous le régime du Smart Working (6 positions pour 10 salariés), et qu'une autre partie des salariés perdurent dans « l'ancien » système (10 positions pour 10 postes). Ce qui a pu entraîner des incompréhensions avec des salarié(e)s non encore en régime de Smart Working qui réservaient et s'installaient dans les zones refaites (qui sont, reconnaissons le bien volontiers, plutôt attractives et agréables). La Direction a été amenée à rappeler que les nouveaux espaces refaits sont réservés aux salarié(e)s en Smart Working.

Le site de Marseille profite d'une toute récente disposition mise en place par AXA visant, pour les sites basculant en Smart Working, à équiper les nouveaux espaces de travail de quelques bureaux électriques (dits « debout/assis »). Environ une quinzaine sur Marseille. Le médecin du travail, le Docteur CASTANG, présent à la séance, constate d'une manière générale que sur ce type d'équipement, les salarié(e)s utilisent assez peu l'alternance entre les positions assises et debout. Selon le médecin, il est recommandé lorsque l'on est sur ce type d'équipement de travailler entre 10 et 15 minutes par heure en position debout. A noter que pour les bureaux « classiques », le service Cadre de Vie a la possibilité de les rehausser de quelques cms pour apporter une réponse adaptée aux personnes de grandes tailles.

Marseille :

Luminosité des éclairages LED :

Certains salarié(e)s se sont plaints d'une luminosité excessive. La Direction précise qu'elles sont réglées sur 300 Lux, ce qui correspond aux luminosités habituellement requises pour un éclairage de bureaux (point confirmé par le médecin du travail). Pour les personnes ultra sensibles à la luminosité, il conviendra de s'adresser à l'équipe du Cadre de Vie, une solution pouvant être proposée.

Espace restauration :

Dans nos précédentes communications, nous évoquions l'ouverture d'un nouvel espace de restauration supplémentaire. Ce point reste toujours à l'ordre du jour, mais la Direction n'a pas avancé concrètement sur ce dossier. Elle retravaille sur le sujet en tenant compte des résultats de l'enquête réalisée il y a quelques mois qui mettait en avant une très forte majorité de salarié(e) souhaitant le maintien des tickets restaurants d'une part, mais en même temps de la mise à disposition d'une offre « circuit court » de qualité moyennant quelques euros de plus. Des expériences de ce type (par exemple, réfrigérateurs connectés) ont été mises en œuvre sur d'autres sites AXA avec un succès assez mitigé... Le surcoût financier pouvant être un frein, et d'autre part, l'entreprise qui approvisionne doit également s'y retrouver sur le plan financier.

Borne Arcade :

Comme sur la plupart des sites où une borne arcade a été installée, le taux d'utilisation reste très faible. Bon à savoir : les équipes Logistiques la débranche chaque soir. Il peut arriver qu'elle ne soit pas rebranchée le matin. Si c'est le cas, n'hésitez pas à vous adresser à l'accueil, également situé au quinzième étage.

Lave Verre :

Une machine à café additionnelle a été installée dans la salle de détente du quinzième. Une demande avait été faite pour mettre à côté une petite machine pour rincer les tasses. Techniquement, il n'est pas possible de le faire (arrivée d'eau nécessaire...)

Climatisation 1^{er} étage jugée excessive par certain(e)s.

Le service Cadre de Vie nous indique que le réglage est bloqué sur 26 degrés. En revanche, il peut y avoir une sensation de fraîcheur liée au niveau système de ventilation à double flux. Là encore, se rapprocher du Cadre de Vie le cas échéant.

Distributeurs :

Des produits plus sains pour la santé ont été mis en place (par exemple, sachets de lentilles) et commencent à rencontrer timidement leur public. Néanmoins, les produits moins diététiques restent toujours les « best sellers » ... A noter que les différences qui pouvaient exister dans l'approvisionnement entre les distributeurs des CG1 et 2 ont été prises en compte et des rééquilibrages sont en cours.

A noter que la Direction prévoit l'**ouverture de nouvelles sessions supplémentaires de formation** aux outils digitaux (vagues 2 à 5), un certain nombre de salariées ne s'étant pas encore inscrits.



Lyon :

Portes cassées des étages 15 et 17 :

Elles ont été réparées. Un rappel : lorsque vous constatez un dysfonctionnement sur un équipement (hors informatique), n'hésitez pas à prévenir au plus tôt l'équipe du Cadre de Vie, cela fait gagner du temps...

Restaurant InterEntreprises :

Si vous rencontrez des situations anormales (comme par exemple le cas réel d'une fuite d'eau d'une fontaine à eau, non épongee (!), mais matérialisée par des potelets, et qui au final entrave le passage d'un fauteuil roulant), n'hésitez pas à le signaler...

Lors de nos échanges avec les salarié(e)s de la région, nous avons été interpellés par certain(e)s d'entre vous au sujet du vendredi par mois en présentiel, parfois compris (ou présenté ???) comme un 3^{ème} jour travaillé... Pour celles et ceux qui n'ont pas eu l'occasion de participer aux Teams « Rendez-vous de la RH », il a été rappelé les 2 points suivants :

EST-CE QUE LE VENDREDI EST UN 3^{ème} JOUR SUR SITE, EN PLUS DES DEUX JOURS DE PRÉSENCE PAR SEMAINE ?

Non, le vendredi ne constitue pas un jour supplémentaire sur site, en cohérence avec l'accord télétravail en vigueur. Il s'inscrit dans le cadre des deux jours minimums sur site par semaine.

EST-CE QUE LE VENDREDI MENSUEL REMPLACE LE JOUR DE REGROUPEMENT LA SEMAINE CONCERNÉE ?

Les deux cas sont possibles (le vendredi sur site en complément du jour de regroupement OU en remplacement du jour de présence la semaine concernée). Ce point est à définir en équipe et à inscrire dans les règles d'équipe.

Vos élus CFE-CGC PA SUD-EST :

L'équipe évolue avec le départ en retraite de Jean Michel PIERRE, que nous remercions pour son engagement indéfectible, remplacé par **Christophe VEZARD** à qui nous souhaitons le bienvenue. Christophe apportera dans notre équipe sa longue expérience dans les dossiers de défense individuelle.

RAPPEL CNI (Hors personnel relevant du périmètre Santé Collectives) : n'oubliez pas de commander vos chèques NOEL avant le **30 septembre**. **ICI**

Si souci : cni.asc@axa.fr



Marylin Panzani
marylin.panzani@axa.fr
06 86 64 97 34



Daniel Maurin
daniel.maurin@axa.fr
07 86 33 20 42



Jean-Christophe Bazille
jeanchristophe.bazille@axa.fr
06 19 57 02 51



Christophe Vezard
christophe.vezard@axa.fr
06 23 76 06 44



Prochaine réunion
des Représentants
de Proximité
Sud-Est
le 20 octobre.



cfecgcaxa.fr